



Alcoolisme d'un parent et hospitalisation forcée

Par **juliette17100**, le **15/08/2011** à **14:01**

Bonjour,

Est-ce possible de faire interner une personne alcoolique contre son gré en hôpital spécialisé?

Mon père boit depuis 20 ans, je suis majeure et constate depuis mon départ de la maison familiale qu'il continue de faire vivre un calvaire à ma mère (mariée à lui) qui a peur de le quitter. Existe-t-il désormais une loi pour le faire interner de force? Mon père ne touchant aucun revenu car n'exerçant plus d'activité professionnelle depuis 8 ans, ma mère devra-t-elle lui verser une pension si elle divorce?

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie de votre aide.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **15/08/2011** à **14:12**

Je doute de la possibilité d'une HdT pour alcoolisme. Au mieux, ils le garderont 72h maxi. S'il est violent que votre mère porte plainte en faisant constater les blessures.

Mais avec quoi s'achète-il de l'alcool s'il n'a aucun revenu ? C'est votre mère qui lui paye ?

Par **juliette17100**, le **15/08/2011** à **16:25**

il vend nos affaires... il faut cacher tout ce qui pourrait avoir un peu de valeur. Si on le met dehors, il casse les portes et les fenetres et nous empeche de dormir en faisant sonner le sonette sans cesse... Quand à la violence, même s'il meurt d'envie de nous taper, il se retient, il sait qu'on peut appeller les flics sinon. bref si on ne peu pas le faire soigner sans son consentement, je ne vois pas comment on peut s'en sortir malheureusement. Merci de ta réponse mimi493.

Par **mimi493**, le **15/08/2011** à **18:03**

Il faut partir tout simplement.

Une mère est censée protéger ses enfants donc aurait du demander le divorce depuis longtemps.